

Sujet : [INTERNET] Dossier de révision partielle n°1 du SAGE du bassin versant de la Boutonne

:

De : Catherine Demarcq <catherine.demarcq2@orange.fr>

Date : 12/05/2023 18:24

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

ci-joint mon avis sur le report de la règle n°1 du SAGE Boutonne.

Cordialement

Catherine demarcq

— Pièces jointes : —

consultation du public report de la règle n°1 du SAGE Boutonne Catherine Demarcq.pdf 30 octets

17400 VARAIZE

Objet : Participation du public par voie électronique portant sur le dossier de révision partielle de la règle n°1 du SAGE du bassin versant de la Boutonne.

Dans le document 1 : **présentation du SYMBO**, on nous explique que le but d'un règlement et de son PAGD est bien de restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

On nous répète que la gestion quantitative est un enjeu majeur, que les nappes du bassin présentent un **déséquilibre important et que les cours d'eau présentent des étiages sévères.**

Cette règle était importante, la CLE a longtemps débattu de la date d'application en votant la plus lointaine, mais il n'a jamais été question de la conditionner au stockage, et comme le souligne la MRAE il est possible que le projet de stockage n'aboutisse pas.

La solution proposée est donc le report à 2027 de l'application d'un volume dit prélevable de 3.8Mm3 qui devait être effectif en 2021 et qu'ainsi l'irrigation continue d'ici là à prélever 8 à 10Mm3 tous les ans !!

Depuis 2016 le PTGE porte des actions promettant des économies d'eau et pourtant sur le graphique de la p7 du document 1, les volumes consommés depuis 2017 ont augmenté tous les ans jusqu'en 2020. Par contre il ne faut pas comparer ce graphique avec celui de la p11 du document 3 : **Rapport Environnemental**, là l'augmentation n'est plus du tout la même, cela nous donne une idée du sérieux de ce rapport environnemental !

Il ne précise pas non plus que l'étude scientifique du BRGM dont fait mention le SYMBO, donnait un volume prélevable de 750 000m3 à une époque où l'on parlait peu des modifications du climat à venir !

Le MRAE demande un bilan évaluatif du PTGE mais le SYMBO explique que les actions restent volontaires donc inefficaces et comme elles le resteront probablement jusqu'en 2027, on peut raisonnablement attendre les mêmes augmentations qu'entre 2017 et 2020...

Le plus scandaleux mais presque comique nous semble le tableau p13,14,15 de rapport environnemental, sur la gestion quantitative, **le bon effet du report de la règle n°1 sur :**

- **la gestion quantitative des ressources grâce « aux pratiques de plus en plus économes en eau du monde agricole »** sans préciser que depuis le début du projet de stockage, les futurs bénéficiaires n'ont subi aucune diminution de leur volume pour la raison qu'ils étaient sur ce projet de réserves, seuls les petits préleveurs ont vu leur volume diminuer !
- **Milieux aquatiques « les actions ont permis de réduire les volumes prélevés et d'améliorer les niveaux d'eau dans les cours d'eau »** nous n'avons vraiment pas la même lecture des données, en 2022 l'amélioration a été criante !!
- **Biodiversité : « le report de la règle n°1 n'aura pas d'effet sur la biodiversité »** il faut oser !!! et ne pas demander l'avis des poissons !!

Qui peut croire que **la solution est le report de l'application d'un volume dit prélevable de 3.8Mm3 en 2027 et que l'irrigation continue d'ici là à prélever 8 à 10Mm3 !!**

On peut se demander à quoi sert une règle qu'on annonce opposable si on peut la modifier à loisir.

Le SYMBO soutenu par l'état demande qu'on maintienne les milieux aquatiques avec des assecs récurrents 6 ans de plus, en nous expliquant que c'est bon pour l'environnement,

je donne donc un avis défavorable.

Catherine Demarcq